

Garantie

Panneau garanti 5 ans sur la structure, 2 ans sur les BSO, dans des conditions normales d'utilisation et pour un usage domestique.

Pour bénéficier de la garantie votre panneau doit :

- être posé selon les indications figurant sur la notice
- être entretenu régulièrement (attention l'usage d'un nettoyeur haute pression ou de produits abrasifs chimiques ou corrosif pour le nettoyage entraîne l'annulation de la garantie)
- être utilisé normalement sans avoir subi de modifications

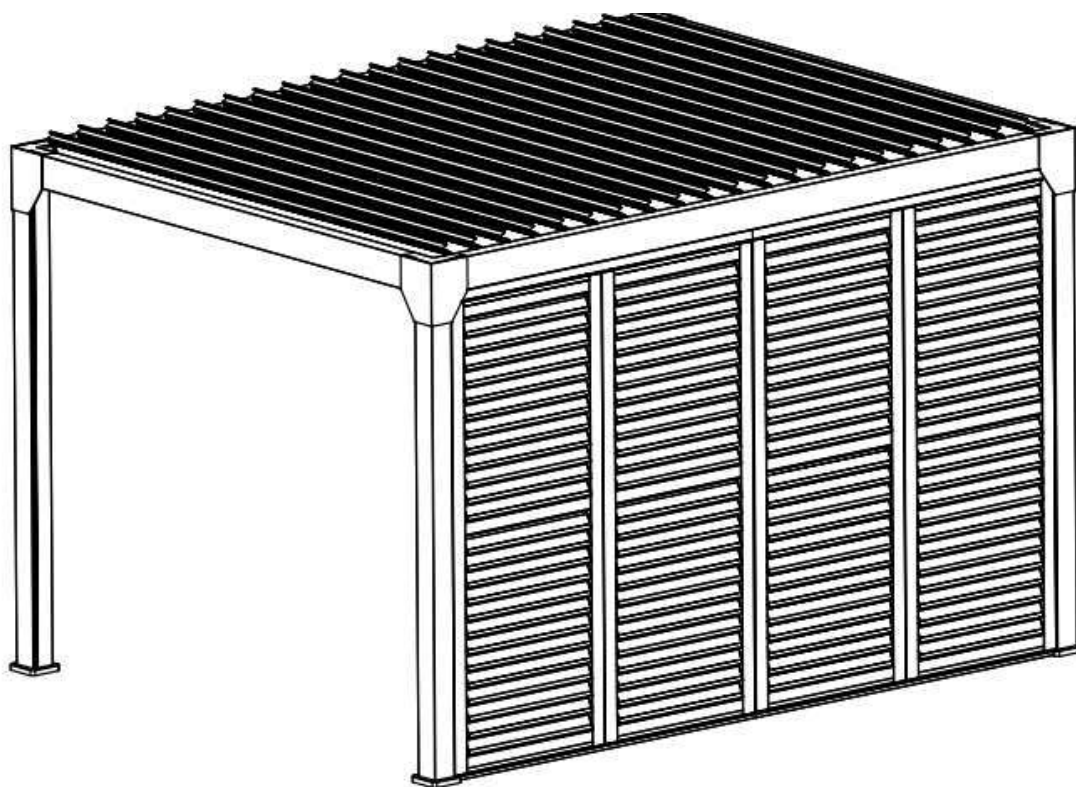
Facteur d'exclusion de la garantie

- le non-respect des conditions citées ci-dessous
- les défauts apparents non signalés avant la mise en œuvre du produit
- les détériorations consécutives à un montage non conforme ou à une mauvaise utilisation
- les désordres consécutifs à un événement extérieur ou climatique
- le vieillissement naturel du produit notamment lié aux intempéries, la décoloration et l'usure normale du produit

Mise en œuvre de la garantie :

la garantie est limitée au remplacement des pièces avérées défectueuses à l'exception de tout autre préjudice (notamment opération de pose/dépose...)

Une information doit nous parvenir à l'adresse mail sav@green-outside.com (ou par courrier à Green outside 21 route d'Alex 0 1100 Bellignat) avec votre facture d'achat acquittée (précisant le lieu la date et le référence du produit), le descriptif précis du problème rencontré (ainsi que toute précision utile liée notamment à la pose), des photos sous différents angles et de qualité suffisante pour faciliter la compréhension du défaut rencontré et permettre d'apporter une réponse adaptée.



Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue, Green Outside se réserve le droit de modifier ses produits sans préavis.

Pour plus d'information sur les produits **Green Outside**:

info@green-outside.com et www.green-outside.com

